



Département de la Charente-Maritime
Arrondissement de Rochefort
MAIRIE DE VIRSON
1 Place du souvenir
17290 VIRSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2026_26

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin

Le Conseil Municipal de la commune de VIRSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Richard MOREAU, Maire, à la salle du conseil municipal

Date de la convocation du conseil municipal : 28/05/2026

Date d'affichage de la convocation : 29/05/2026

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Présents : Mr AMICE-NOCQUET Patrick, Mme ARNOULD Céline, Mr AUMAND Alexandre, Mr BONNAUD Gilles, Mr COUSSOT François-Xavier, Mr DISPLAN Johan, Mme FRANCHET Véronique, Mme GOUINAUD Claudie, Mme LE BRANCHU Sophie, Mme MABILAT Aurélie, Mr MOREAU Richard, Mr PENON Vincent, Mr PILLAUD Thierry, Mr VIENNE Virgil.

Absents excusés : Mme AUDIART Marine *a donné pouvoir à Mme FRANCHET Véronique.*

Absents :

Secrétaire de séance : Mr AMICE-NOCQUET Patrick

Objet : Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (- 1 000 hab.)

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° NTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Mr le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mr BONNAUD Gilles et Mme FRANCHET Véronique, Mr

AUMAND Alexandre et Mr VIENNE Virgil. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués titulaires

1^{er} tour

Les candidatures enregistrées : Mr PILLAUD Thierry, Mr AMICE-NOQUET Patrick Mr AUMAND Alexandre et Mr MOREAU Richard. Mr le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08

Ont obtenu :

- Mr AUMAND Alexandre : 14 voix
- Mr MOREAU Richard : 13 voix
- Mr AMICE-NOCQUET Patrick : 10 voix
- Mr PILLAUD Thierry : 05 voix

Mr AUMAND Alexandre, Mr MOREAU Richard et Mr AMICE-NOCQUET ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

c) Election des délégués suppléants

1^{er} tour

Les candidatures enregistrées : Mr DISPLAN Johan, Mme MABILAT Aurélie et Mme FRANCHET Véronique. Mr le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08

Ont obtenu :

- Mme FRANCHET Véronique : 14 voix
- Mme MABILAT Aurélie : 14 voix
- Mr DISPLAN Johan : 14 voix

Mme FRANCHET Véronique, Mme MABILAT Aurélie, Mr DISPLAN Johan ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE
LEGALITE

Sous le N° 211706404-202
00605-22026 - 26 - PE

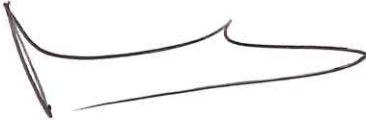
Accusé de Réception Préfecture
Reçu le 05/06/2026

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme, le 05/06/2026

Le Maire,
Richard MOREAU

La secrétaire de séance,
Mr AMICE-NOCQUET Patrick



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ..05/06/2026.. et publication du 05/06/2026

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.